



Doc. 14010 – Recueil des amendements écrits
19/04/2016

(Version révisée)

Prévenir la radicalisation d'enfants en s'attaquant à ses causes profondes

Table des matières

Page

A. Projet de résolution	2
-------------------------------	---

A. Projet de résolution

1. Le phénomène de la radicalisation islamiste endogène s'est considérablement développé ces dernières années. Des jeunes, dont de nombreux mineurs, sensibles au discours idéologique émanant des organisations islamistes radicales et à l'apparent «sentiment d'utilité sociale» qu'elles leur procurent, sont entraînés dans des mouvements extrémistes engagés dans des conflits violents, en Syrie et en Irak par exemple, et qui commettent des actes terroristes, y compris en Europe.

Amendement 2

Déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans le projet de résolution, avant le paragraphe 1, insérer le paragraphe suivant:

«La radicalisation des jeunes n'est pas un phénomène nouveau: les enfants et les jeunes, dans leur construction identitaire et leur quête d'un sentiment d'utilité, sont plus enclins d'être attirés par les idées et mouvements radicaux de différents types (politiques, idéologiques ou religieux) que des personnes d'autres tranches d'âge. Parmi ceux qui se sont radicalisés, certains se tournent vers la violence, avec des conséquences néfastes, comme l'histoire l'a montré.»

Amendement 4

Déposé par M. Mehmet BABAOĞLU, M. Talip KÜÇÜKCAN, M. Haluk KOÇ, M. Ekmeleddin Mehmet İHSANOĞLU, Mme Serap YAŞAR, M. Egidijus VAREIKIS, M. Deniz BAYKAL, M. İlhan KESİCİ, M. Rovshan RZAYEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, première phrase, supprimer le mot "islamiste".

Amendement 5

Déposé par M. Mehmet BABAOĞLU, M. Talip KÜÇÜKCAN, M. Haluk KOÇ, M. Ekmeleddin Mehmet İHSANOĞLU, Mme Serap YAŞAR, M. Egidijus VAREIKIS, M. Deniz BAYKAL, M. İlhan KESİCİ, M. Rovshan RZAYEV

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, deuxième phrase, remplacer le mot «islamistes» par le mot «religieuses».

2. L'Assemblée parlementaire est très préoccupée par cette évolution. Elle considère que la prévention est la solution clé. Il faut dissuader les enfants et les jeunes de se tourner vers les mouvements extrémistes dès le plus jeune âge, au moment où se forment les valeurs et les convictions. Les stratégies de prévention, de déradicalisation et de réinsertion doivent cibler la personne dans son contexte particulier, être globales et fondées sur des partenariats locaux entre de multiples institutions.
3. Le discours de haine, l'islamophobie et la discrimination à l'égard de jeunes d'origine musulmane ou de communautés musulmanes en tant que telles (dont des réfugiés arrivant en Europe) renforcent la radicalisation religieuse. Alors que la réponse européenne aux activités terroristes doit être assurée d'une manière extrêmement ciblée par des agences spécialisées, dont les services de

Amendement 10

Déposé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, première phrase, remplacer les mots «d'origine musulmane ou de communautés musulmanes»

renseignements et les institutions judiciaires et policières, les causes profondes endogènes doivent être traitées aux niveaux national et en particulier local, dans le cadre de vie quotidien des enfants et des jeunes. Les stratégies correspondantes doivent respecter les droits humains et les libertés fondamentales afin d'éviter de susciter à nouveau du ressentiment.

par les mots suivants: «d'origines diverses ou de communautés religieuses».

Amendement 20

Déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, première phrase, remplacer les mots «renforcent la radicalisation religieuse» par les mots suivants: «promeuvent l'exclusion et peuvent encore renforcer la radicalisation religieuse des enfants et des jeunes».

Amendement 3

Déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, après la deuxième phrase insérer la phrase suivante: «Un des défis principaux sera de prévenir leur exclusion sociale dès le départ pour s'assurer qu'ils puissent jouir d'un accès complet et égal à un niveau de vie décent et aux droits sociaux, y compris l'éducation et la formation.»

Amendement 9

Déposé par M. Valeriu GHILETCHI, M. Titus CORLĂȚEAN, M. Egidijus VAREIKIS, M. Serhii SOBOLEV, Mme Olena SOTNYK

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 3, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée parlementaire reconnaît que la croyance religieuse et la foi jouent un rôle extrêmement important dans la vie d'innombrables citoyens des divers Etats membres, et qu'elles contribuent au pluralisme et à la diversité dans notre société; à cet égard, elle rappelle les droits consacrés par l'Article 9 et l'Article 2 du Protocole n° 1 de la Convention européenne des droits de l'homme. L'Assemblée parlementaire réaffirme que le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion est inhérent à toute véritable société démocratique, et que dans toute mesure prise pour contrer les points de vue idéologiques les plus extrêmes qui incitent à la violence et menacent directement la vie d'autrui, les autorités des Etats membres doivent veiller à ce que les droits des personnes qui ont ces croyances religieuses soient respectés et éviter les atteintes et les ingérences injustifiées ou abusives en rapport avec le droit des citoyens d'exprimer et de manifester leurs croyances religieuses sans inciter à la violence ni mettre en danger la vie d'autrui.»

- 4. Au vu de ces considérations, l'Assemblée parlementaire appelle les Etats membres du Conseil de l'Europe:
- 4.1. s'agissant de l'intégration sociale par l'éducation et la formation:
 - 4.1.1. à offrir à tous les enfants et les jeunes les mêmes chances et des perspectives d'avenir, à leur donner un sentiment d'utilité sociale ainsi que des perspectives de mobilité sociale;
 - 4.1.2. à dispenser aux enfants et aux jeunes une éducation à la citoyenneté démocratique et à favoriser leur adhésion à des valeurs européennes comme le respect et la tolérance, y compris en encourageant leur participation;

Amendement 11

Déposé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Dans le projet de résolution, paragraphe 4.1.2, supprimer les mots suivants: «comme le respect et la tolérance».

Amendement 12

Déposé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 4.1.2, ajouter les mots suivants: «à la vie publique, et plus particulièrement à celle des établissements scolaires».

Amendement 21

Déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 4.1.2, ajouter les mots suivants: «et à leur donner les outils pour adopter une approche critique de l'information et pour réfléchir attentivement à ce qu'ils lisent et à ce qu'on leur dit».

Amendement 13

Déposé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 4.1.2, insérer le paragraphe suivant:

«à mettre en œuvre des mesures spécifiques pour assurer la sécurité dans les écoles d'où il faut bannir tout type de vexations et autres manifestations de préjugés, de discrimination, de ségrégation ainsi que toutes les formes de violence.»

Amendement 22

Déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 4.1.2, insérer le paragraphe suivant:

«à développer l'enseignement de l'histoire du fait religieux en insistant sur la dimension pacifique des religions, tout en sensibilisant les

- 4.2. s'agissant des stratégies ciblées:
- 4.2.1. à soutenir les institutions et organisations de la société civile spécialisées, à désigner des personnes de référence au niveau local et à mettre en place des programmes ciblés de prévention, de déradicalisation et de réinsertion, y compris en suivant des approches différenciées selon le genre;
- 4.2.2. à offrir une formation spécifique à toutes les parties concernées (services de répression, travailleurs sociaux, organisations non gouvernementales (ONG), familles) afin de leur donner les outils nécessaires pour prévenir une radicalisation (accrue) des enfants à risque;

enseignants et en développant les programmes scolaires dans ce domaine».

Amendement 23

Déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de résolution, paragraphe 4.2.1, après les mots «à soutenir», insérer les mots suivants: «les familles de jeunes radicalisés ainsi que».

Amendement 24

Déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 4.2.1, ajouter les mots suivants: «afin de prendre en compte le nombre croissant de jeunes filles et de femmes radicalisées».

Amendement 25

Déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 4.2.1, insérer le paragraphe suivant:

«à développer des contre-discours en s'appuyant sur les témoignages de personnes ayant quitté les mouvements extrémistes ou terroristes;».

Amendement 6

Déposé par M. Talip KÜÇÜKCAN, M. Mehmet BABAOĞLU, M. Ekmeleddin Mehmet İHSANOĞLU, M. Haluk KOÇ, Mme Serap YAŞAR, M. Rovshan RZAYEV

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 4.2.2, insérer le paragraphe suivant:

«à lancer des campagnes de sensibilisation du public et à élaborer à l'intention des fonctionnaires des programmes spécifiques de lutte contre l'islamophobie;»

Amendement 26

Déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 4.2.2, insérer le paragraphe suivant:

«encourager les mosquées à adopter une approche plus axée sur la prévention, mettant en valeur l'islam en tant que religion pacifique, et à développer davantage leurs activités en matière de prévention, en particulier à l'égard des jeunes

- 4.2.3. à soutenir activement la déradicalisation des jeunes qui quittent les mouvements extrémistes en facilitant leur réinsertion afin d'éviter qu'ils ne servent les causes terroristes en tant qu'«agents multiplicateurs»;
- 4.2.4. à mettre en œuvre des programmes spécifiques pour les jeunes incarcérés;
- 4.2.5. à promouvoir des partenariats multiples fondés sur la confiance mutuelle, en instaurant une cloison étanche entre les services de signalement et les services d'appui;

- 4.3. s'agissant des politiques urbaines, à investir dans l'amélioration des quartiers défavorisés et de leur infrastructure sociale;

- 4.4. s'agissant plus généralement de l'action sociale et du dialogue:

- 4.4.1. à faciliter le dialogue entre les communautés religieuses et les familles afin de repérer les enfants et les jeunes à risque et de favoriser la compréhension et le respect mutuels entre les religions;

- 4.4.2. à mener des campagnes et à mettre en œuvre des mesures ciblées contre l'islamophobie et d'autres formes de discours de haine susceptibles de renforcer d'autant plus le cercle vicieux de la discrimination et la défiance entre les systèmes politiques et religieux qui alimentent l'extrémisme;

et s'agissant de la manière dont l'islam est présenté sur Internet;».

Amendement 7

Déposé par M. Talip KÜÇÜKCAN, M. Mehmet BABAOĞLU, M. Ekmeleddin Mehmet İHSANOĞLU, M. Haluk KOÇ, Mme Serap YAŞAR, M. Rovshan RZAYEV

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 4.2.5, insérer le paragraphe suivant:

« à enregistrer, à suivre et à maintenir des informations et des statistiques fiables sur les crimes motivés par l'islamophobie commis sur leur territoire et à veiller à ce que ces rapports soient accessibles au public; »

Amendement 14

Déposé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 4.3, ajouter les mots suivants: «et à assurer en particulier la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2015)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux.»

Amendement 27

Déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de résolution, paragraphe 4.4.1, après les mots «la compréhension et le respect entre», insérer les mots suivants: «et au sein des»

Amendement 28

Déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de résolution, paragraphe 4.4.2, après les mots «à mener des campagnes», insérer les mots suivants: «de sensibilisation et de prévention»

4.5. s'agissant des politiques visant à rendre internet plus sûr:

4.5.1. à encourager les familles et l'école à apprendre aux enfants à faire un bon usage d'internet afin qu'ils prennent conscience des contenus extrémistes et se montrent critiques vis-à-vis des méthodes manipulatrices employées par les organisations radicales;

4.5.2. à lutter contre la diffusion de la propagande radicale et du discours de haine par le biais d'internet, des médias sociaux et d'autres techniques de communication en renforçant les mécanismes d'alerte;

4.6. s'agissant des services de répression et de renseignement: à créer des systèmes destinés à identifier les personnes radicalisées et les délinquants condamnés et à faciliter l'échange d'informations à leur sujet afin de suivre leurs déplacements transfrontaliers en Europe et

Amendement 15

Déposé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 4.4.2, insérer le paragraphe suivant:

«à soutenir les actions menées par les associations de victimes du terrorisme et d'autres organisations de la société civile en vue de sensibiliser les enfants et les jeunes aux dangers de la radicalisation.»

Amendement 16

Déposé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Dans le projet de résolution, paragraphe 4.5, remplacer les mots «internet plus sûr» par les mots suivants: «les médias et internet plus sûrs».

Amendement 17

Déposé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Dans la version anglaise uniquement, au paragraphe 4.5.1, après les mots «contents and» insérer les mots «to be».

Amendement 8

Déposé par M. Talip KÜÇÜKCAN, M. Mehmet BABAOĞLU, M. Ekmeleddin Mehmet İHSANOĞLU, M. Haluk KOÇ, Mme Serap YAŞAR, M. Rovshan RZAYEV

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 4.5.1, insérer le paragraphe suivant:

«à prendre des mesures législatives pour lutter contre les crimes islamophobes, qui peuvent être attisés par les déclarations islamophobes sur les réseaux sociaux;»

Amendement 18

Déposé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 4.5.2, insérer le paragraphe suivant:

«à interdire par la loi toute incitation à la violence, véhiculée en particulier par les médias, conformément à l'article 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.»

d'éviter d'autres actes criminels, tout en respectant leurs droits humains et leurs libertés fondamentales.

5. L'Assemblée invite, en outre, les Etats membres:
 - 5.1. à signer, ratifier et appliquer, s'ils ne l'ont pas encore fait, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention du terrorisme (STCE no 196) et son Protocole additionnel (STCE no 217);
 - 5.2. à soutenir et mettre en œuvre le Plan d'action du Conseil de l'Europe sur «La lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme (2015-2017)», les Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent adoptées par le Comité des Ministres en mars 2016, ainsi que la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2016-2021) qui sera lancée en avril 2016 et qui vise aussi à prévenir la radicalisation d'enfants;
 - 5.3. à échanger des informations et de bonnes pratiques concernant les meilleurs stratégies et outils destinés à éviter la radicalisation, à déradicaliser les jeunes concernés et à réinsérer les personnes qui regagnent leur pays après avoir combattu à l'étranger et appartenu à des organisations extrémistes.

Amendement 19

Déposé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 5, ajouter le paragraphe suivant: «L'Assemblée demande instamment aux chefs religieux d'intensifier les efforts pour empêcher les jeunes de devenir un instrument de violence et de terreur».

Amendement 1

Déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans le titre du projet de résolution, après le mot «d'enfants», insérer les mots suivants: « et de jeunes »